



Département de Loire Atlantique

Commune de Vallet

Conseil municipal

du 25 octobre 2018

Compte rendu

Nombre de conseillers :

en exercice : 29

présents 23

votants 28

PRESENTS

M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Laurence SEIGNEURIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, M. Yannick GERARD, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Victoria JOLLY M. Thierry FONTENEAU, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, M. Manuel GAULTIER, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES EXCUSEES

Mme Françoise DENIEUL (pouvoir à M. Thierry FONTENEAU)
Mme Audrey PICHON (pouvoir à M. Mathieu LEGOUT)
Mme Nathalie COLLET (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
Mme Cécile HALLEREAU (pouvoir à M. Ludovic BUZONIE)
Mme Anne EON (pouvoir à Mme Nathalie BOBIERE)

ABSENTE

Mme Céline PEROCHEAU

Y assistaient également au titre des services :

Mme BRONDEL Sarah – M. RIGAUDEAU Loïc

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :**DECISIONS DU MAIRE**

1. **Acquisition** – ZAC St Christophe/La Prestière – SCI Château des Rois
2. **Echange** – Les Roseaux – SCI des Bois
3. **Documents d'urbanisme** – PLU :
 - a) Bilan de la concertation révision allégée n° 5
 - b) Révision allégée n° 5 – projet d'arrêt
 - c) Modification n° 6 - Information
4. **Ressources Humaines** - Modification du tableau des effectifs
5. **Ressources Humaines** - Recrutement pour accroissement temporaire d'activités
6. **Subvention** – Dotation de Soutien à l'Investissement Local ruralité (DSIL) - Autorisation de déposer un dossier (construction école de musique et réhabilitation du Champilambart)
7. **Décision budgétaire** – Budget Espace Culturel – Décision modificative n° 1
8. **Tarifs** – Cession de biens - Toilettes sèches
9. **Garantie d'emprunts** – HLM des Marches de l'Ouest – Réaménagement de deux prêts
10. **Dotations financières de l'Etat** - Voirie communale – Longueur au 1^{er} janvier 2018
11. **Marchés publics** – Groupement de commandes – Voirie, réseaux et signalétique
12. **Marchés publics** - Groupement de commandes – Achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique – avenant n°1 à la convention de groupement de commandes
13. **Fonctionnement des assemblées** – Règlement intérieur – Modification
14. **Syndicat** – Atlantic'Eau – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2017 et rapport annuel d'activité

DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire informe le conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision 56-09-2018 du 21 septembre 2018

OBJET : Convention de mise à disposition temporaire de terrains communaux à l'association de chasse "La Vallée des Gâts"

AUTORISATION de signer la convention de mise à disposition des parcelles suivantes :

Section cadastrale	N° Cadastral	Adresse cadastrale	Contenance
AP	142	Le Petit Pâtis	1ha 28a 90ca
AP	143	Le Petit Pâtis	1ha 32a 30ca
AP	232	Le Petit Pâtis	1ha 46a 88ca
AP	295	Le Petit Pâtis	1ha 04a 79ca
AP	349	Le Patis des Garennes	0ha 01a 97ca
AP	351	Le Patis des Garennes	0ha 84a 01ca
AR	55	La Paganne	2ha 49a 40ca
AR	56	La Paganne	0ha 96a 93ca
AR	232	La Paganne	0ha 39a 28ca
AR	268	La Paganne	1ha 47a 79ca
AR	440	La Paganne	1ha 92a 82ca

d'une contenance d'environ 13.25 hectares à l'association de chasse "La Vallée des Gâts" dont le siège social se situe à VALLET – Heurtebiche – et représentée par M. Pierre BARON

AUTORISATION de dire :

→ que cette mise à disposition est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans consécutifs pouvant faire l'objet d'une tacite reconduction pour une nouvelle période de trois ans et ainsi de suite, le tout dans la limite de 9 ans.

→ que l'association de chasse "La Vallée des Gâts" versera une indemnité annuelle de un euro l'hectare (1 €/ha) au profit du CCAS de VALLET.

Décision 57-10-2018 du 5 octobre 2018

OBJET : Mise à disposition temporaire de locaux du 11 rue François Luneau à titre gracieux à la CCSL (Relais d'Assistants Maternels)

AUTORISATION de signer la convention entre la Ville de VALLET et la Communauté de Communes Sèvre et Loire pour la mise à disposition à titre gracieux et temporaire des bureaux n° 4 et n° 5 situés 11 rue François Luneau à VALLET pour son activité de Relais d'Assistants Maternels.

Décision 58-10-2018 du 8 octobre 2018

OBJET :

AUTORISATION de conclure et de signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet l'acquisition de terminaux SIP suite à la rénovation de l'installation téléphonique de l'Hôtel de Ville avec la Sté TDO (Téléphone De l'Ouest) de CARQUEFOU (44) pour un montant total de 5 111 € HT.

Décision 59-10-2018 du 8 octobre 2018

OBJET : Hôtel de Ville – Rénovation de l'installation téléphonique (infrastructure de communication Mitel MiVoice 5000) et contrat de maintenance de 5 ans

AUTORISATION de conclure et signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet la rénovation de l'installation téléphonique de l'Hôtel de Ville (infrastructure de communication Mitel MiVoice 5000) et le contrat de maintenance de 5 ans avec la Sté TDO (Téléphone De l'Ouest) de CARQUEFOU (44) pour un montant global de 12 980 € HT (soit infrastructure de communication Mitel MiVoice 5000 : 11 680 € HT et contrat de maintenance 5 ans : 1 300 € HT par an).

Décision 60-10-2018 du 9 octobre 2018

OBJET : Travaux d'installation – liaison fibre optique : Bd Dejoie (école), Rue Emile Gabory (CCAS), Bd Pusterle (piscine), Rue Edouard Guilbaud (médiathèque)

AUTORISATION de conclure et signer le marché passé en procédure adaptée ayant pour objet les travaux d'installation de la fibre optique pour le Bd Dejoie (100 % école), pour la rue E. Gabory (100% CCAS), pour le Bd Pusterle (50 % piscine) et pour la rue E. Guilbaud (50 % médiathèque) avec la Sté PHILIPPE et Fils sise OLE CELLIER (44) pour un montant de 10 416.60 € HT.

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

1 - Acquisition ZAC Saint Christophe / La Prestière SCI Château des Rois



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ACQUERIR à la SCI Château des Rois, représentée par M Michel BAHUAUD, une parcelle de terre cadastrée section AY n° 1509, d'une superficie de 2 139 m² située dans le périmètre de la ZAC ST Christophe/La Prestière.

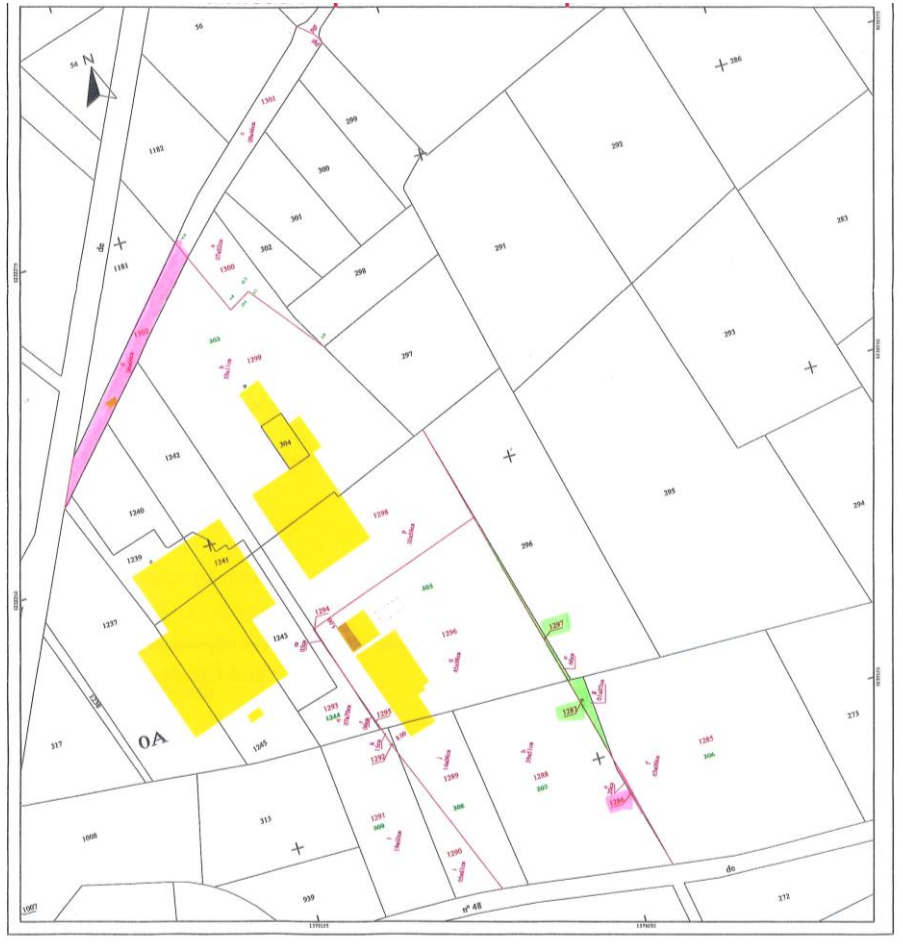
DE FIXER le prix à 15 € le mètre carré, toutes indemnités comprises aux conditions prévues dans la promesse de vente.

DE PASSER OUTRE l'évaluation domaniale du fait de la valeur du marché local,

DE DIRE les frais de bornage et de géomètre et les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune de VALLET,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

2 –Echange Les Roseaux SCI des Bois



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE FIXER le prix du mètre carré échangé à quinze euros (15 €),

DE VALIDER le montant de la soulte à verser par la SCI DES BOIS à 7 695 € correspondant au 513 m² complémentaires cédés par la ville de VALLET sur la base de 15 € le mètre carré.

3 – Documents d'urbanisme Plan Local d'Urbanisme

a) Bilan de la concertation révision allégée n° 5

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE TIRER le bilan suivant de la concertation réalisée pour la mise en œuvre du projet de révision allégée du plan local d'urbanisme :

- L'organisation d'une réunion publique : le 2 octobre 2018 à 20h salle Rabelais à Vallet,
- La mise à disposition du public en mairie d'un dossier de synthèse et d'un cahier d'observations à partir

du 3 octobre 2018 et jusqu'au 12 octobre 2018,

- L'information par des articles dans les bulletins d'informations de la commune et par voie de presse :
 - L'Hebdo Sèvre et Maine le 27 septembre 2018
 - Ouest France le 28 septembre 2018
 - Vallet Info août/septembre 2018

- Information sur le site Internet de la commune : rubrique actualités.

DE JOINDRE le bilan détaillé de la concertation à la présente délibération.

b) Révision allégée n° 5 – Projet d'arrêt

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ARRETER le projet de révision allégée n°5 du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à a présente délibération,

DE SOUMETTRE à l'examen conjoint des PPA et de l'Etat le projet de révision allégée n°5 de P.L.U,

DE SAISIR la Commission Départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestière (CDPENAF),

DE SOLLICITER le Président du Tribunal administratif afin qu'un Commissaire enquêteur soit désigné pour mener l'enquête publique,

DE DIRE :

- ↳ qu'une réunion d'examen conjoint sera organisée avec les services de l'Etat et les Personnes Publiques Associées.
- ↳ que, conformément à l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

c) Modification n° 6 - Information

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE de l'information concernant les modifications n°6 du PLU, lesquelles visent à :

- Rectifier et compléter le règlement écrit et l'OAP de l'extension de la zone d'activités des Dorices,
- Ajuster des points de règlements du PLU afin de clarifier l'instruction,
- Ouvrir la ZAC st Christophe à l'urbanisation, de créer une OAP dédiée à ce secteur et d'insérer le règlement 1Aubz relatif de cette future zone d'habitat.

PERSONNEL COMMUNAL

4 – Ressources Humaines

Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE CREER huit postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet au tableau des effectifs du personnel de la Commune de VALLET, à compter de ce jour :

Filière culturelle

↳ Flûte traversière	7/20 ^{ème}
↳ Clarinette	7/20 ^{ème}
↳ Trombone – Tuba	4.5/20 ^{ème}
↳ Guitare	5/20 ^{ème}
↳ Saxophone- Atelier jazz	6.5/20 ^{ème}
↳ Trompette	3.5/20 ^{ème}
↳ Accordéon	1.5/20 ^{ème}
↳ Technique vocale – Chorale ados	4.5/20 ^{ème}

DE MODIFIER en conséquence, le tableau des effectifs du personnel de la Commune de VALLET à compter de ce jour.

5 – Ressources Humaines **Recrutement pour accroissement temporaire d'activités**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE RECRUTER un Adjoint administratif, à temps complet, pour une période de deux mois, pour accroissement temporaire d'activité,

DE FIXER la rémunération de cet agent sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif territorial, IB 347 - IM 325.

AFFAIRES FINANCIERES

6 – Subventions **Dotation de Soutien à l'Investissement Local Ruralité (DSIL)** **Autorisation de déposer un dossier** **(construction école de musique et réhabilitation du Champilambart)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ADOPTER l'opération référencée en objet,

D'APPROUVER les travaux à réaliser pour la construction d'une école de musique et la réhabilitation de l'Espace culturel le Champilambart, à VALLET ainsi que le plan de financement.

DE SOLLICITER une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ruralité (DSIL 2019) pour l'opération suivante :

↳ **Construction d'une école de musique et la réhabilitation de l'Espace culturel le Champilambart, à VALLET**

🚧 Dépense prévisionnelle : 3 400 000 € HT (coût travaux phase APD)

Subvention sollicitée : 2 000 000 €.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'établissement de la demande de subvention.


7 – Décision budgétaire
Budget "Espace Culturel"
Décision modificative n° 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix "pour", 5 voix "contre" (MMES BOBIERE N. - EON A. – LACOSTE N. – MM CHARPENTIER J. – GAULTIER M.) et 2 abstentions (MMES HALLEREAU C. – SEIGNEURIN L.)

D'APPROUVER la décision modificatif n°1 du budget annexe Espace culturel 2018 suivante :

DÉPENSES	DM1
6043 - Achats de spectacles Festival Jeunes Pub	2 840.00 €
60633 - Fournitures de petit équipement bâtiment	- 3 000.00 €
60634 - Fournitures de petit matériel, outillage	- 300.00 €
61521 - Bâtiments publics	- 1 800.00 €
61551 - Matériel roulant	- 1 800.00 €
6161 - Multirisques	2 970.00 €
6231 - Annonces et insertions	1 100.00 €
6257 - Réceptions	3 500.00 €
6262 - Frais de télécommunications	2 500.00 €
011 - Charges à caractère général	6 010.00 €
648 - Autres charges de personnel	3 800.00 €
641111 - Rémunérations intermittents spectacles	3 000.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 800.00 €
651 - Redevances pour concessions, brevets, li	1 500.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 500.00 €
022 - Dépenses imprévues	-21 420.00 €
022 - Dépenses imprévues	-21 420.00 €
Total dépenses de fonctionnement	- 7 110.00 €

RECETTES	Total DM
7061 - Recettes de la billetterie	9 000.00 €
7062 - Recettes de la billetterie enfants	1 090.00 €
70832 - Locations de salles	-15 000.00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation	- 4 910.00 €
7488 - Autres subventions	- 1 000.00 €
7482 - Subventions de la Région	3 800.00 €
747 - Subventions des collectivités territor.	- 5 000.00 €
74 - Subventions d'exploitation	- 2 200.00 €
Total recettes de fonctionnement	- 7 110.00 €

8 – Tarifs

Cession de bien

Toilettes sèches

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

DE FIXER le tarif de vente des toilettes sèches (numéro d'inventaire 12IM000041) à 100 € TTC l'unité,

DE DIRE que toutes les associations valletaises adhérentes à l'association FESTI'VALL et les associations des parents d'élèves des écoles primaires de VALLET pourront solliciter leur prêt auprès de ces deux associations,

D'AUTORISER M. le Maire à procéder à la cession et aux écritures comptables afférentes.

9 – Garantie d'emprunt

HLM des Marches de l'Ouest

Réaménagement de deux prêts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 27 voix "pour" et 1 abstention (Mme DENIEUL F.)

D'ACCORDER la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts réaménagés d'un montant total de 1 740 127.53 € souscrits par l'Emprunteur – SA HLM des Marches de l'ouest - auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de la convention de réaménagement de Prêt n° 83465 constitué de 2 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

DE DIRE :

- que la garantie est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- que le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de garantie relative à ces prêts,

VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

10 – Dotations financières de l'Etat

Voirie communale

Longueur au 1^{er} janvier 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE CLASSER dans le domaine public communal les nouvelles voies qui ne figuraient pas en 2015 conformément au tableau ci-joint,

D'APPROUVER à compter du 1^{er} janvier 2018 le classement de l'ensemble de ces voies dans le domaine public,

D'ARRETER, au 1^{er} janvier 2018, la nouvelle longueur de voirie à 141.751 ml,

DE SOLLICITER l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la Préfecture pour la revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'année 2019.

MARCHES PUBLICS

11 - Marché publics Groupement de commandes Voirie, réseaux et signalétique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ADHERER au groupement de commandes Voirie, réseaux et signalétique, pour l'ensemble des lots 1 à 10,

D'APPROUVER la convention constitutive du groupement de commandes Voirie, réseaux et signalétique (annexée à la présente délibération),

D'ACCEPTER que la CCSL assure les fonctions de coordonnateur du groupement de commandes, en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, et se charge notamment d'organiser la consultation, de signer et notifier les marchés au nom et pour le compte de chaque membre du groupement, l'exécution des marchés demeurant ensuite à la charge de chaque membre qui les suivra pour ses besoins propres, y compris la reconduction annuelle des marchés,

D'AUTORISER le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente,

D'AUTORISER par avance le Président de la CCSL à signer les marchés attribués par la Commission d'appel d'offres dans la limite des montants annuels minimum et maximum définis comme suit :

	Adhésion	Montant minimum annuel (en €)	Montant maximum annuel (en€)
Lot 1 : Travaux de voirie et d'assainissement	oui	70 000 €	500 000 €
Lot 2 : Travaux d'enduits coulés à froid	oui	0 €	50 000 €
Lot 3 : Travaux d'enduits de surface	oui	0 €	40 000 €
Lot 4 : Travaux d'enduits projetés	oui	0 €	20 000 €
Lot 5 : Travaux de curage de fossés et de dérasements d'accotements	oui	5 000 €	30 000 €
Lot 6 : Hydrocurage et passages caméras	oui	0 €	15 000 €
Lot 7 : Diagnostic amiante sur revêtements et réseaux	oui	0 €	20 000 €
Lot 8 : Repérage des réseaux	oui	0 €	20 000 €
Lot 9 : Signalétique verticale	oui	3 000 €	25 000 €
Lot 10 : Signalétique horizontale	oui	0 €	15 000 €

DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret pour désigner les représentants de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes Sèvre et Loire au sein de la Commission d'Appel d'Offres paritaire du groupement de commandes susvisé.

DE DESIGNER le délégué titulaire et le délégué suppléant suivants qui siègeront dans la Commission d'Appel d'Offres spécifique du groupement de commandes :

Délégué titulaire : Pascal PAILLARD

Délégué suppléant : Jérôme MARCHAIS

12 – Marchés publics
Groupement de commandes,
Achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité
énergétique
Avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

13 – Fonctionnement des assemblées
Règlement Intérieur
Modification

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE MODIFIER le règlement intérieur du conseil municipal.

DIVERS

14 – Syndicat
Atlantic'Eau
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2017
et rapport annuel d'activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, présenté par Atlantic'Eau – Service public de l'eau potable.

